

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20250324-14DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT JEAN SUR VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL				Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiariat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X			Vonnas	S. REVOL	X		
Laiz	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD	X		

Envoi de la convocation : 10/03/2025

Affichage de la convocation : 10/03/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Vote du compte administratif 2024 du budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Vu l'article L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles des communes applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'approbation des comptes des collectivités,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-14DCC-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 10/04/2025

Vu les articles L 2121-14, R 2121-8 du Code général des collectivités territoriales sur la présidence de la séance pour le vote de compte administratif,

Vu le compte de gestion du budget annexe Immobiliers d'Entreprises dressé par le trésorier et adopté par le Conseil communautaire par la délibération n°20250324-08DCC du 24 mars 2025,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé et présenté par Christophe GREFFET, Président,

Considérant que le Conseil communautaire élit à l'unanimité M Olivier MORANDAT à sa présidence pour l'examen du compte administratif ;

Considérant que l'exécution du budget annexe « Immobilier d'Entreprises », de la Communauté de communes de la Veyle fait apparaître les résultats de clôture suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	35 167,24 €	32 242,31 €	67 409,55 €
2	Dépenses exercice N	153 229,67 €	47 464,83 €	200 694,50 €
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-118 062,43 €	-15 222,52 €	-133 284,95 €
II	Résultat antérieur	182 000,45 €	11 361,61 €	
A	Solde d'exécution (I + II)	63 938,02 €	-3 860,91 €	60 077,11 €
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00 €		
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00 €		
B	Solde des restes à réaliser (3-4)	0,00 €		
	Résultat d'ensemble (A + B)	63 938,02 €	- 3 860,91 €	60 077,11 €

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de M. Christophe GREFFET ordonnateur ;

PREND ACTE de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2024 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » ;

APPROUVE ET ARRETE les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif susmentionné ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier MORANDAT



Certifié exécutoire

Affiché le : 07/04/2025

Transmis en Préfecture le : 07/04/2025

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-14DCC-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025